

# Maurice

Ratifications: 0

## 1. Source d'Information

Réponse à l'enquête	Oui	Date de réception: 13.09.2002
Complété par	Mission de Maurice auprès des Nations Unies	
Langue originale	Anglais	
Liste des documents reçus	Politique nationale sur la sécurité et la santé au travail – jointe à la réponse	

## 2. Questions 1-15 – Part I – Informations Supplémentaires

Conventions de l'OIT			Législation Nationale
Q.	Titres	Mots clés	Instruments
<b>Politique nationale relative à la SST</b>			
1	Politique nationale	Formulation et la mise en oeuvre	Copie de la politique nationale jointe
2	Examen périodique	Mécanismes d'examen périodique	Conseil consultatif
<b>Champ d'application</b>			
4.	Risques professionnels	E. Produits chimiques	Couverts par une partie de la législation
5.	Catégories spécifiques des travailleurs	A. Jeunes travailleurs	Tranche d'âge : 15-18 ans
		J. Exclusions	Certaines dispositions en matière de SST ne sont pas applicables à l'Etat
6.	Distinctions spécifiques entre hommes et femmes		Levage de poids
<b>Structures, mécanismes et mesures organisationnels</b>			
8.	Infrastructures	B. Systèmes d'inspection	Aucun pouvoirs pour inspecter le secteur public et l'Autorité n'a pas de ressources appropriées
9.	Mécanismes et mesures	G. Diffusion et mise à disposition de d'informations, de formation et de conseils techniques	Branche sur l'information sur le travail et l'Education et branche sur la formation du Ministère du travail et des relations dans l'entreprise.
		F. Etudes et recherches	Recherche, législation et branche des normes du travail du Ministère du travail et des relations dans l'entreprise.
10.	Application au niveau national	... par des moyens autres que de la législation et de la réglementation	Non
<b>Attributions, obligations, responsabilités et droits</b>			
12.	Responsabilités des employeurs	G. Etablissement de comités conjoints de SST	Loi nationale
15.	Responsabilités des concepteurs, producteurs, importateurs et fournisseurs	A. Conception, fabrication, importation distribution et élimination	Sauf vente

### 3. Questions supplémentaires

<b>Promotion</b>			
<b>16</b>	Campagnes nationales de sensibilisation régulières, programmes de formation et d'éducation avec l'assistance du BIT.		
<b>Normes</b>			
<b>17</b>	<b>A</b>	Utilisées comme guides lors de la formulation de la législation et pratique nationales	Oui
	<b>B</b>	Intention d'utilisation pour établir une législation et pratique nationales	Oui La convention n°155 a servi de base à notre législation relative à la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques.
<b>18</b>	Intention d'entamer des procédures de ratification		Oui, des actions ont été menées pour ratifier la convention n° 155.
<b>19</b>	<b>A</b>	Articles spécifiques constituant un obstacle à la ratification	Oui
	<b>B</b>	Autres obstacles à la ratification	Oui
	<b>C</b>	Mesures qui devraient être prises dans le but de surmonter ou éliminer ces obstacles	Consultation avec les partenaires sociaux et assistance du BIT.
<b>20</b>	Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet d'une nouvelle action normative		Non
<b>Recueils de Directives Pratiques</b>			
<b>21</b>	Intention d'utiliser		Les Recueils de directives pratiques sont utilisés pour fournir des orientations aux inspecteurs lorsqu'elles sont pertinentes pour l'inspection et pour la formation des employés. Les Recueils de directives pratiques utilisés sont : Sécurité et santé dans la construction, 1992 ; VIH/SIDA et le monde du travail, 2001 ; Prise en charge des questions d'alcoolisme et de toxicomanie sur le lieu de travail, 1996.
<b>22</b>	Préoccupations en matière de SST devraient faire l'objet de nouveaux Recueils de directives pratiques		Pas pour le moment
<b>Coopération Technique</b>			
<b>23</b>	<b>A</b>	Formulation d'une politique	Oui, un atelier tripartite qui s'est tenu durant la campagne de sensibilisation sur la SST en 2001 a développé une politique nationale en matière de SST avec l'assistance d'experts du BIT.
	<b>B</b>	Réforme de la législation	Non
	<b>C</b>	Prise de conscience et actions de mobilisation	Oui – campagne de sensibilisation sur la SST en 2001
	<b>D</b>	Infrastructures nationales	Non
	<b>E</b>	Services d'inspection	Non
	<b>F</b>	Gestion et diffusion des informations	Oui - Un Centre national de CIS a été élaboré en 1992.
	<b>G</b>	Collecte et traitement des données	Non
	<b>H</b>	Renforcement des capacités d'action des organisations d'employeurs et de travailleurs	Oui – des programmes de formation pour les travailleurs et les employeurs ont été lancés avec l'assistance du BIT.
	<b>I</b>	Développement des liens et des réseaux entre les institutions, organismes et organisations nationales	Non
	<b>J</b>	Santé et bien-être	Oui – un programme de formation sur le VIH/SIDA a été mené.

	K	Problèmes relatifs à la SST pour lesquels des distinctions spécifiques entre hommes et femmes doivent être prises en compte	Non
	L	Autres domaines	Non
24		Manières dont le BIT pourrait améliorer ses activités de coopération technique dans ce domaine	Assistance dans les réformes légales et la mise en place des infrastructures
<b>Information</b>			
25		Moyens par lesquels le BIT pourrait améliorer ses activités concernant la collecte, le traitement, la mise à jour, la diffusion, et la mise à disposition du public d'informations relatives à la SST	Mise en place d'un bureau de l'OIT convenablement doté en personnel auprès de l'autorité chargée de la SST et qui étudierait les questions relatives à l'OIT.

#### 4. Préparation de l'enquête

Question			Oui/Non	Précisions sur le processus
26	A	Les organisations les plus représentatives des employeurs on-t-elles été consultées lors de cette préparation	Oui	-
	B	Les organisations les plus représentatives des travailleurs on-t-elles été consultées lors de cette préparation	Oui	
	C	Des ministères autres que le ministère responsable dans le domaine de travail on-ils été consultés	Non	
27	A	Les organisations d'employeurs on-t-elles fait des commentaires sur cette enquête	Non	
	B	les organisations de travailleurs on-t-elles fait des commentaires sur cette enquête	Non	
	C	Ces commentaires on-t-ils été pris en compte lors de l'élaboration des réponses à cette enquête	-	
28		Liste des organisations d'employeurs et de travailleurs auxquelles une copie de l'enquête a été envoyée	<b>Organisations d'employeurs :</b> Fédération des employeurs de Maurice <b>Organisations de travailleurs :</b> Confédération mauricienne des Travailleurs ; Fédération des Syndicats des Corps Constitués ; Fédération des travailleurs Unis ; Confédération des Syndicats du Service Civil ; Confédération des syndicats progressistes ; Fédération générale des travailleurs ; Congrès du Travail de Maurice ; Fédération du Travail de Maurice ; Fédération syndicale démocratique libre ; Confédération nationale des Syndicats ; Congrès des syndicats de Maurice.	